

# HESAM

# UNIVERSITÉ

**Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L 718-11, L 718-12, L 719-1, L 719-2, ainsi que ses articles D 719-1 à D 719-47 ;

**Vu** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

**Vu** le décret n°2019-638 du 24 juin 2019 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

**Vu** le règlement intérieur de HESAM Université adopté le 18 septembre 2019 par le Conseil d'administration ;

**Vu** l'arrêté 2019/003 du 4 octobre 2019 portant composition du comité électoral consultatif ;

**Vu** l'arrêté 2019/004 du 4 octobre 2019 relatif aux élections au conseil d'administration et au conseil académique de HESAM Université

**Vu** l'arrêté 2019/005 du 14 novembre 2019 portant modification de l'organisation des élections COMUE HESAM ;

**Vu** l'arrêté 2019/006 du 14 novembre 2019 relatif à la modification de l'arrêté 2019-004 portant sur les élections au conseil d'administration et au conseil académique de HESAM Université.

**ARRETE 2019/008 du 21 novembre 2019 relatif à la composition du bureau centralisateur pour les élections au conseil d'administration et au conseil académique de HESAM Université.**

## **Article 1er**

Dans le cadre de la procédure de vote électronique pour les catégories : 4 collèges A et B, catégorie 5 et catégorie 6 pour le Conseil d'administration et les catégories : 2 collèges A et B, catégories 2 collège A secteurs disciplinaires 1 et 2 , catégories 2 collège B secteurs disciplinaires 1 et 2, catégorie 3 et catégorie 4 pour le Conseil académique, la composition du bureau de vote centralisateur est la suivante :

- ✓ Présidente : **Marie BARBUSCIA**, HESAM Université
- ✓ Assesseurs : **Laurent KALIFA**, CNAM, Membre du Comité électoral consultatif  
**Nathalie TINGRY**, HESAM Université, Déléguée de la liste "Pour un futur ensemble"

## **Article 2**

Le Président ainsi que le Délégué Général d'heSam Université sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Président  
  
Jean-Luc DELPEUCH